

**Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 26 septembre 2017**

<b>CHAPITRE I : Conseil d'Administration</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p>Etaient présents :</p> <p>Monsieur BELAYACHI, Principal, ouvre la séance à 18h00 - Quorum atteint : 18 personnes présentes</p> <p>M. BELAYACHI, M. LÉNA, Mme MAURICE, Mme CECCHI, M. DELACOUX, M. FRANCOU, M. SOULAC, Mme MIGAULT, M. SEPTSAULT, Mme GRESSUS, Mme LE BORGNE, Mme LEFEVRE, Mme SACQUET, Mme GARIN, M. GARREAU, M. BONNET, M. LEROY, M. COUSSEINS.</p> <p>Monsieur SOULAC représentant des personnels enseignant, est déclaré secrétaire de séance.</p> <p><b>Approbation de l'ordre du jour</b></p> <p>Ajout à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une information sur le prélèvement automatique dans le chapitre Gestion financière.</li><li>- Motion pour demande d'une assistante sociale éducation nationale sur le secteur d'Epernon</li></ul> <p><b>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité</b></p> <p><b>Approbation du PV du CA précédent</b></p> <p>Le compte rendu du précédent CA du 20 juin 2017 est présenté à l'approbation du CA.</p> <p><b>Demande de la part des représentants des parents d'élèves PEEP la modification suivante au chapitre III- nouveautés :</b></p> <p>...</p> <p>Monsieur BONNET souligne que ces deux nouveautés, passage au semestre et à l'évaluation sans notes poseront problème aux enfants et parents. Ce sera une perte de repères pour les enfants et les parents qui ne pourront plus positionner leur enfant.</p> <p>Monsieur Bonnet regrette que cette position soit une décision unilatérale de la part de la direction du collège.</p>	

**Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 26 septembre 2017**

<b>CHAPITRE II : Gestion financière</b>	Réservé à l'administration destinataire
<p><b><u>1 DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES pour information</u></b></p> <p>Madame la gestionnaire précise que quatre subventions ont été reçues début septembre 2017 et intégrées au budget :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- subvention pour les manuels scolaire d'un montant de 4411,13 € et 17948,70€</li><li>- subvention du conseil départemental pour les projets développement durable de 600€</li><li>- subvention de l'OFAJ pour l'échange avec l'Allemagne d'un montant de 726€. Cette subvention sera répartie entre 2017 et 2018)</li></ul> <p>Madame la gestionnaire informe les membres du CA que l'achat de mobilier pour la salle de technologie a été effectué et qu'il subsiste un reliquat de 569€. Cette somme sera utilisée pour l'achat de 2 nouveaux vidéoprojecteurs.</p> <p><b><u>2 PRELEVEMENT AUTOMATIQUE</u></b></p> <p>Prélèvement automatique : report de la date de prélèvement automatique du 6 octobre au 6 novembre pour cause de réorganisation au niveau de l'agence comptable.</p> <p><b><u>3 SORTIES ET VOYAGES : parcours d'éducation artistique et culturel.</u></b></p> <p>Sorties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visite à la découverte du patrimoine historique d'Epernon pour les classes de 6<sup>ème</sup>.</li><li>- Visite de Chartres pour les élèves de 5<sup>ème</sup> le 9 novembre 2017.</li><li>- Sortie à Paris pour les classes de 4<sup>ème</sup> sur le thème de la Révolution française et visite du musée du Louvre.</li><li>- dans le cadre de la semaine de la science, les élèves de 4<sup>ème</sup> se rendront à la cité des sciences les 6 et 10 octobre 2017.</li><li>- Dans le cadre Cinéprairiales, les élèves de troisième assisteront le 6 octobre à la projection du film Les Sentiers de la gloire de Stanley Kubrick. Il est également prévu des projections de films pour les élèves des autres niveaux avec des dates à préciser.</li></ul> <p>Voyages :</p> <p>Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> auront la possibilité de participer à un voyage afin de favoriser l'ouverture à l'international.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Echange avec Amberg en Allemagne</li><li>- Echange avec le collège St Estève dans la région de Barcelone en</li></ul>	

Espagne

- Voyage en Angleterre
- Voyage en Italie à Rome et la région de Naples pour les 3<sup>èmes</sup> et les latinistes de 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>
- Echange avec un collègue de Beyrouth au Liban.

Pour l'organisation de ces voyages les élèves émettront des vœux et les inscriptions se feront en même temps pour toutes les familles.

Toutefois, il est important de préciser que la liste des élèves qui participeront à un voyage dans le cadre d'un échange sera arrêtée avec la condition que chaque famille puisse s'engager à accueillir un élève en provenance du pays concerné par l'échange.

Tous les voyages auront lieu dans la semaine du 16 avril. Il est prévu que les élèves allemands, espagnols et libanais soient accueillis en mars.

Questions PEEP : Quand auront lieu les inscriptions et les informations car il peut y avoir des inquiétudes quant à la destination.

Direction : il reste quelques éléments à préciser avec les correspondants s'agissant des échanges avant d'engager l'information des parents et l'ouverture des inscriptions.

Monsieur SEPTSAULT qui porte le projet sur le Liban précise que l'échange ne concernera que 14 élèves et que les inquiétudes sont partagés par les parents libanais s'agissant de l'accueil de leurs enfants.

Monsieur le principal précise que tout est fait pour que cet échange, comme les autres, soit réalisé de façon à offrir toutes les garanties pour la réussite du projet.

#### **4 CONVENTIONS ET CONTRATS**

##### **Convention pour occupation d'une salle :**

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention avec la ville d'Epéron pour l'occupation de la salle des DUCS dans le but d'organiser un atelier théâtre le lundi de 12h00 à 14h00 par Mme Jouan, Mme Cassanello et Mme Pinoteau.

*Vote à l'unanimité*

##### **Convention groupement d'achat :**

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention constitutive de groupement de commandes avec le lycée Jehan de Beauce coordonnateur de ce groupement.

*Vote à l'unanimité*

##### **Convention avec la Croix Rouge :**

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention que la Croix Rouge nous fera parvenir courant septembre pour l'organisation du Cross du collège

*Vote à l'unanimité*

##### **Convention Mildeca :**

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention relative à la réalisation d'une action de prévention entre le collège et la préfecture.

Subvention de la MILDECA pour la réalisation de l'action quinzaine de prévention

et du vivre ensemble.

*Vote à l'unanimité*

**Convention pour l'organisation d'ateliers périscolaires au collège :**

Dans le cadre du dispositif devoirs faits, le collège mettra en place des créneaux de 16h à 17h et de 8h30 à 9h30. Sur ces créneaux et sur la base du volontariat, les élèves pourront faire leurs devoirs encadrés par un professeur ou par des assistants d'éducation (1 professeur et 3 AED). Pour la rémunération des AED, une demande auprès du conseil départemental a été faite par le collège pour l'octroi de 150 heures. Cette aide du conseil départemental est conditionnée à la signature d'une convention avec le collège.

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention avec le conseil départemental.

*Vote à l'unanimité*

**Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 26 septembre 2017**

**CHAPITRE III- BILAN 2017/2018.**

**Bilan de rentrée**

**Personnels :**

- tous les professeurs sont en poste. Neuf nouveaux professeurs ont rejoint l'équipe pédagogique du collège. il y a eu un retard dans le recrutement de deux compléments de service en français et en physique-chimie, problème résolu la deuxième semaine de la rentrée.
- nouvelle CPE pour l'équipe vie scolaire avec le recrutement de deux AED.
- arrivée d'un nouveau chef cuisinier
- arrivée d'une nouvelle gestionnaire et d'une secrétaire de gestion.

**Effectifs :**

- total = 551
- 5 classes avec 137 élèves de 6<sup>ème</sup>
- 5 classes avec 137 élèves de 5<sup>ème</sup>
- 6 classes avec 143 élèves de 4<sup>ème</sup>
- 5 classe 134 élèves de 3<sup>ème</sup>
- demi-pensionnaires = 486. Au niveau de la demi-pension, nous arrivons au maximum des capacités de la cuisine.

Monsieur le principal a tenu à souligner la valeur du travail fourni par l'ensemble des agents.

**Résultats :**

- 85,7 de réussite au DNB
- Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> ont été affectés. Une élève acceptée en redoublement dans l'attente de rejoindre le dispositif assure ton année, dispositif qui permet de travailler avec l'élève son projet d'orientation.

**Assouplissement de la Réforme du collège :**

- Possibilité pour les établissements d'ouvrir une classe bilangue. Notre collège a déjà une classe bilangue
- Possibilité d'enrichir les enseignements en langues étrangères qu'on pourrait rapprocher des anciens enseignements en Sections européennes. Possibilité laissée aux établissements de proposer cet enseignement dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures européennes jusqu'à 2 heures hebdomadaire à partir de la 5<sup>ème</sup>. Possibilité également de proposer un enseignement commun ou de complément en langue vivante étrangère à condition que l'horaire ne dépasse pas la moitié de l'horaire de la matière concernée.
- Les EPI demeurent mais il n'y a plus de thématiques ni de nombre imposés. Les EPI peuvent être dispensés à partir de la 6<sup>ème</sup>.
- Enseignements de complément, ce sont les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et l'AP (l'accompagnement personnalisé). Ces

enseignements restent intégrés aux 26 heures de cours dispensées pour chaque classe et chaque niveau (3heures AP/EPI pour les 6<sup>ème</sup>, 4 heures AP/EPI pour les autres niveaux).

- Possibilité de proposer jusqu'à 3 heures de latin en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Actuellement, nos élèves bénéficient d'une heure en 5<sup>ème</sup> et de 2 heures en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Pour rappel, les enseignements pour enrichir les langues étrangères ou pour mettre en place des enseignements facultatifs sont assurés par la marge d'autonomie (3 heures par division). Leur mise place reste un choix d'établissement qui s'inscrit dans son projet d'établissement.

#### Projet Bien vivre ensemble

Une réunion a eu lieu le 11 septembre en présence de la direction, des professeurs impliqués dans le projet, de Mme Sabourin du conseil départemental et de Mme Lescure de l'association Educat afin de faire le point sur le projet.

Le projet reste un projet de l'établissement et c'est aux équipes avec la direction qu'il revient de déterminer les besoins et les axes de travail. Les intervenants extérieurs viendront en appui aux professeurs.

Une réunion aura lieu le 18 octobre à destination des élèves des quatre niveaux pour lancer le projet pour l'année scolaire 2017-2018.

Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 26 septembre 2017

CHAPITRE IV - QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>Lecture d'une déclaration émanant des représentants du personnel enseignant : Déclaration au CA du 26 septembre 2017.</p> <p>Lors du CA du 20 juin 2017, Monsieur FAURE, alors principal du collège Michel Chasles, a décidé que l'établissement passerait à une évaluation par compétences et intégralement sans note à la rentrée 2017.</p> <p>Quelques temps plus tôt, Monsieur FAURE nous avait annoncé ce souhait lors d'un conseil pédagogique en plénière le 8 juin 2017 où l'ordre du jour était sobrement intitulé « évaluation et bilan semestriel ». Les représentants du personnel ont alors fait ce qu'on attendait d'eux, à savoir servir de relais entre la direction et les collègues afin de permettre dialogue et prise de position claire. Nous avons donc organisé une réunion pour discuter entre enseignants et nous avons fait une consultation pour recueillir les avis. Nous avons la chance d'être dans un établissement où on peut tous échanger dans une bonne entente malgré des sensibilités différentes sur la question. Dans le souci de représenter le plus fidèlement les collègues, nous nous étions répartis les votes entre nous pour le CA.</p> <p>Au moment où le sujet de l'évaluation par compétences arrive au CA, Monsieur FAURE nous annonce sa prise de position unilatérale et son opposition à un vote. Il a utilisé comme argument que c'était la volonté de la réforme et qu'elle devait s'appliquer quel que soit notre position.</p> <p>Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser que le mode d'évaluation utilisé n'est pas du ressort du chef d'établissement mais des enseignants. Nous avons en effet obligation de dresser un bilan du niveau de maîtrise des compétences en fin de cycle, ce que nous avons fait l'année scolaire passée lors de réunion par classe. Mais, pour le reste, l'utilisation de la note ou de la compétence reste un choix pédagogique des équipes. Il sera donc nécessaire en fin d'année de dresser un bilan sur l'évaluation par compétences à l'année, individuellement et par disciplines, pour statuer de manière démocratique sur les modalités d'évaluation l'année suivante.</p> <p>De manière démocratique car si Monsieur FAURE ne s'est pas privé de citer l'esprit de la réforme de l'école puis celle du collège pour justifier son choix, il est nécessaire de rappeler ce que doit être un CA. Lors des débats à l'Assemblée, le ministre de l'Education nationale Vincent Peillon a tenu ces propos :</p> <p>«... Aussi, je peux vous affirmer que, dès <b>lors que le vœu porte sur une question inscrite à l'ordre du jour adopté en début de séance, aucun chef d'établissement ne peut valablement refuser de soumettre le vote de ce vœu au conseil d'administration</b> de l'établissement public local d'enseignement... »</p> <p>« ... beaucoup de sujets qui préoccupent les Français - la violence, le harcèlement, l'orientation - trouvent une meilleure réponse lorsque nous donnons la parole à ceux qui en sont privés et qui sont les premiers destinataires de nos missions d'enseignement. <b>Je réaffirme donc la démocratie, la possibilité, lorsque l'ordre du jour l'a, en début de séance, inscrit, d'émettre tous les vœux et de les</b></p>	

**soumettre au vote.** Je réaffirme également ma confiance dans les chefs d'établissement... »

réponse du Ministre (publiée dans le JO Sénat du 24/07/2013 - page 7551)

Nous espérons que dans le futur, les prochains CA permettront l'expression de toutes les opinions et qu'ils soient autant le lieu des discussions qui font consensus que de celles qui font débats. C'est l'esprit même de la démocratie, permettre les décisions suite à un débat contradictoire et non imposer une réforme sur ordonnance.

Suite à cette intervention, monsieur le principal rappelle son attachement à l'évaluation par compétences.

Questions des représentants des parents d'élèves de la PEEP

Les parents soulignent que l'évaluation avec les quatre niveaux entraîne une perte de repère et ne permet pas aux parents de positionner leur enfant.

Monsieur le principal fait remarquer que la note ne facilite pas plus le positionnement et qu'elle ne permet surtout pas à l'élève de se situer par rapport à des apprentissages.

Les parents font remarquer que certains intitulés pour traduire des compétences sont difficiles à comprendre pour les parents

Monsieur le principal :

Si les intitulés manquent de clarté, les professeurs sont toujours disponibles pour répondre aux interrogations des parents. On aura une vigilance à avoir quant à la clarté des intitulés.

Monsieur le principal précise que la semaine du 9 octobre des réunions d'équipes pédagogiques seront organisées et des bilans faits par les professeurs principaux avec rencontres éventuelles avec certains parents chaque fois que la situation le nécessite.

Concernant des Bugs sur Pronote lors des bilans de fin d'année scolaire évoqués par les représentants des parents d'élèves de la PEEP, monsieur le principal répond que direction et équipe pédagogiques veilleront à ce que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent plus.

Sur la question de l'aide attribuée aux familles sur fonds sociaux, Monsieur le principal répond qu'au collège on a une partie sur fonds social qui concerne la cantine (fonds social cantine) et une partie qui concerne le fonds social collégien (répartition présentée au CA du 20 juin 2017). Monsieur le principal rajoute ne pas avoir connaissance d'un nouveau texte relatif à l'attribution d'aide sociale cantine comme évoqué par Monsieur BONNET.

Dans tous les cas, les parents qui rencontrent des difficultés financières peuvent contacter le collège pour étudier les possibilités d'aide sur fonds sociaux.

Travaux : monsieur le principal a donnée le planning des travaux concernant la pose de fenêtres dans le bâtiment A et B, la réfection des toilettes du bâtiment B et la pose du carrelage dans le bâtiment B.

Contrats aidés et leur impact : le collège n'a pas de contrat aidé.

Les anciens manuels sont récupérés au profit des élèves de la République démocratique du Congo via une association.

Représentants des parents FCPE

Demande d'une réunion sur l'évaluation par compétences. Monsieur le principal rappelle qu'une réunion parents professeurs aura lieu en novembre et sera



l'occasion pour les équipes pédagogiques de répondre aux différentes interrogations sur la base du travail fait en classe depuis la rentrée.  
Les professeurs sont disposés à répondre aux parents qui le souhaitent, il suffit de prendre rendez-vous via le carnet de correspondance.

Réunion de début d'année pour tous les niveaux : la question sera étudiée pour la prochaine rentrée scolaire.

Changement de la date des vacances de printemps et les problèmes que cela peut poser aux familles qui se sont engagées sur des réservations de séjours.

Monsieur le principal rassure les parents, les élèves ne seront pas pénalisés si le cas se présente et qu'une solution sera trouvée pour que les cours puissent être récupérés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19h53.

**Procès-verbal  
De la séance du conseil  
d'administration  
Du 26 septembre 2017**

**Date : 26 septembre 2017**

**Heure de début : 18h00**

**Heure de fin : 19h53**

**Présidence : Monsieur BELAYACHI**

**Secrétariat : Monsieur SOULAC**

**Nombre de membres présents : 18**

**Quorum : 13**

**Ordre du jour**

<b>N° et nature des chapitres traités</b>	<b>Nombre de feuillets</b>	<b>Réservé à l'administration destinataire</b>
I – Conseil d'administration	1	
II – Gestion financière	3	
III – Bilan	2	
IV - Questions diverses	3	
(Ne pas mettre sur la même feuille un recto concernant un chapitre et le verso concernant un autre chapitre)		
<b>Total des feuillets</b>		

Le Président,

Le Secrétaire,

---

Transmis à :

Date : 9 octobre 2017

Le Chef d'établissement

M. BELAYACHI